



Trophée Marie-Agnès Péron 2024 - Avenant n°4 aux Instructions de course

Modifications aux IC en rouge

Annexe 1 - Parcours 1



Flamme N° 1

Départ Baie de DOUARNENEZ (Bouée de dégagement éventuelle, voir IC : chap. 8-2)

1	Départ	Dans le Nord de l'île Tristan
---	--------	-------------------------------

Les positions des marques sont données à titre indicatif.

	Marque	Marques à laisser à :	Coordonnées
2	La Plate	bâbord	(48°02,4 N - 04°45,5 W)
3	Le Chat	tribord	(48°01,5 N - 04°48,8 W)
4	Men-Hir	bâbord	(47°47,8 N - 04°23,9 W)
5	Cap Caval (Card W)	bâbord	(47°46,5 N - 04°22,6 W)
6	Spineg (Card S)	bâbord	(47°45,3 N - 04°18,8 W)
7	Basse Perennes (Card W)	bâbord	(47°41,1 N - 04°06,3 W)
8	Jument de Glénan (Card S)	bâbord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)
9	Ile de Groix et ses dangers	tribord	
10	<u>Les chats (card S)</u>	<u>tribord</u>	<u>47°35.7N - 03°23.5W</u>
11	Speerbreker (Card E)	tribord	(47°39,1 N - 03°26,3 W)
12	Basse Méliste (Card N)	tribord	(47°38,8 N - 03°25,5 W)
13	Edouard de Cougy (Card E)	tribord	(47°37,9 N - 03°23,9 W)*
14	Plateau des Birvideaux	à tribord en le contournant	(47°29,2 N - 03°17,4 W)
15	Jument de Glénan (Card S)	tribord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)
16	<u>Basse Perennes (Card W)</u>	<u>tribord</u>	<u>(47°41,1 N - 04°06,3 W)</u>
17	<u>Way point Chaussée de Sein</u>	tribord	(48°03,8 N - 05°07,7 W)*
18	Basse du Lis (Card S)	tribord	(48°13,1 N - 04°44,4 W)
19	Bouée Basse Vieille	bâbord	(48°08,3 N - 04°35,7 W)
20	Arrivée - Finish	voir IC. Chapitre 11.1	

RAPPEL :

11.1 La ligne d'arrivée est définie par : le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon « Bleu » et le côté parcours d'une bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc), mouillée dans l'Est du rocher « Le COULINEC ».

La ligne sera orientée Nord Sud. Le bateau Comité sera mouillé au sud de cette ligne.

Attention à l'estran débordant assez largement la roche du COULINEC.

Les marques siglées d'un * doivent faire l'objet d'un auto-pointage de la part des concurrents. Ils devront être remis à l'arrivée au secrétariat de la course.



ANNEXE WP

REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 **Modification aux Définitions :**

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

Publié le 29 mai 2024 à 19h40
Didier LEGRIX
Président du Comité de Course

Anne Crespy
Présidente du Jury